

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 24 Février 2026 - Délibération n° 2026/02/28

OBJET : DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR LES SITES ANNEXES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

L'an deux mille vingt-six, le 24 février, à dix-huit heures trente-huit, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 20 Janvier, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – BOSLE Alain – MALIVERT-LAGRAVE Annick – VALLAEYS Gaël – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc – CATHELOT Guy – MOREAU Jean-Claude – GODET Serge – RABETEAU Raymond – DAURY Claudine – LUMY Bernard – ROYÈRE Joël – SALADIN Christine – LAINÉ Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine

Étaient excusés : COTICHE Thierry – RIGAUD Régis – FINI Alain – GARGUEL Karine – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVÉ Nadine – CLOCHON Bruno – DUGAY Jean-Pierre – MEYER Christian – PAROT Jean-Pierre – COUCAUD Thierry – LAROCHE Michel – LAGRANGE Serge – TROUSSET Patrick – PATAUD Annick

Pouvoirs :

1. M. Thierry COTICHE donne pouvoir à M. Georges DESLOGES
2. M. Régis RIGAUD donne pouvoir à Mme Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT
3. M. Alain FINI donne pouvoir à M. Alain BOSLE
4. Mme Karine GARGUEL donne pouvoir à Mme Annick MALIVERT-LAGRAVE
5. Mme Nadine DESSEAUVÉ donne pouvoir à Mme Monique CAILLAUD
6. M. Serge LAGRANGE donne pouvoir à M. Guy CATHELOT

Suppléances : M. Bernard LUMY – Michel PICOURET

Secrétaire de séance : Nicolas DERIEUX

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	40	46			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
46	0	0			

Considérant les directives nationales quant à la fermeture prochaine du réseau cuivre,

Considérant les besoins en DATA et Voix de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest sur ses 8 sites annexes,

M. Le Président indique qu'une mise en concurrence à eu lieu entre 4 fournisseurs de services de télécommunication.

Après analyse des offres reçues, il est proposé de retenir celle économiquement la plus avantageuse, à savoir celle proposée par la société LINKT, ainsi composée :

- Station-service : 60 € HT/mois DATA + 22€ HT/mois Voix
- ALSH Ahun : 60€ HT/mois de DATA 19,50€ HT/mois Voix
- Crèche Ahun 60€ HT/mois de DATA 19,50€ HT/mois Voix
- ALSH Sardent : 30€ HT/mois de DATA
- Cinéma Claude Miller 13,50€ HT/mois Voix
- Hall Rouchon Mazérat 13,50€ HT/mois Voix
- Espace Chabrol 13,50€ HT/mois Voix
- Déchèterie 20,50€ HT/mois Voix

Soit un total mensuel de 332 € HT : 210 € de DATA et 122 € de voix soit 398,40 € TTC pour les 8 sites réunis.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire décide de :

- ☉ Valider l'offre émise par la société LINKT (Paris), SIRET 815 109 467 00150, telle que présentée ci-dessus pour des mensualités totales de 332 € HT soit 398,40 € TTC.
- ☉ Dire que les crédits nécessaires au paiement des mensualités sont inscrits au budget primitif 2026.
- ☉ Autoriser M. Le Président à signer tout autre document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY

